

# Semaine de découverte multisports



## Quand ?

Vacances de juillet  
Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30

## Pour qui ?

Groupes de 12 (maximum) jeunes de 8 à 12 ans et/ou jeunes de 13 à 16 ans

## Par qui ?

Educatrices sportives diplômées travaillant à l'USEP

## Pour quelles communes ou intercommunalités ?

A priori, celles qui n'ont pas déjà une offre éducative et de loisirs pour les jeunes pendant les vacances ou en complément pour celles qui disposent déjà d'une structure d'accueil.  
Possibilités pour 2 ou 3 communes de s'associer pour proposer ce type de semaine.

## Où ?

Dans la mesure du possible, en plein air, avec une grande salle à disposition si besoin et pièce pour stockage du matériel.

## Quel coût ?

Forfait de 1300€ par semaine + 0,35€ / km au départ de Blois

## Quel financement ?

Prise en charge partielle ou totale par les familles des jeunes  
Exemple pour 12 jeunes : participation de la collectivité de 700€, reste 600€ à diviser en 12 soit 50€ de participation par famille.

## En pratique ?

La commune ou l'intercommunalité choisit les dates et l'âge du public ciblé, se charge de la diffusion de la proposition (bulletin communal, réseau des écoles, associations, ...) et des inscriptions (plaquette d'information et formulaire d'inscription fournis par l'USEP sous forme de fichier numérique ou d'un tirage).

Les jeunes s'engagent à être présents toute la semaine, ils apportent leur pique-nique du midi, le repas est pris en commun.

La semaine sportive peut-être associée à un accueil existant, par exemple intégrée à un centre de loisirs, qui proposerait l'intervention à différents groupes par demi-journées.

## Quel cadre ?

Ce type de semaine ne nécessite pas de déclaration préalable auprès des services de la Jeunesse et des Sports.

## Quelles assurances ?

En tant qu'organisateur, l'USEP souscrit une assurance temporaire pour les 5 jours.

## Quelles clauses ?

La semaine ne se fait qu'avec un minimum de 6 jeunes. En cas d'annulation de la collectivité moins de 15 jours avant le début prévu, faute d'inscrits ou toute autre raison, la collectivité versera à l'USEP 41 50% du forfait soit 650€.

